



**SKI DE FOND QUÉBEC**  
19-200, rue Principale  
Saint-Sauveur Québec  
JOR 1R0

Québec 



## **CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES « ESPOIR » (pour la mise à jour du 1er juin 2018)**

### **SKI DE FOND QUÉBEC**

Ski de fond Québec (SFQ) est une fédération sportive québécoise reconnue, membre de Ski de fond Canada (SFC), l'organisme national qui régit le développement des programmes nationaux de la haute performance. Ski de fond Québec est le lien de communication entre l'organisme national et la clientèle potentielle. Ski de fond Québec coordonne le développement de l'élite québécoise en ski de fond et collabore activement au développement et à la promotion du ski de fond en général, en harmonie avec les politiques émises par SFC.

### **NOTRE MISSION**

- Encadrer et faciliter la pratique du ski de fond au Québec.
- Développer les champions de demain et les entraîneurs qui les encadrent.
- Encadrer le réseau de compétitions et former les officiels à tous les niveaux.
- Participer activement à la promotion du ski de fond au Québec.

### **NOTRE MANDAT**

Mettre sur pied, développer et gérer des programmes provinciaux axés sur le respect, la confiance, la persévérance et l'éthique, ayant pour but de favoriser le développement continu des skieurs de fond, du niveau débutant jusqu'à l'élite internationale.

### **NOTRE VISION**

Ski de fond Québec est le chef de file des divisions au Canada. Elle est reconnue comme une organisation sportive provinciale modèle. Le ski de fond au Québec connaît une progression soutenue aux plans de la participation et de l'excellence, grâce aux efforts constants et conjoints de la fédération et de ses partenaires.

### **NB : MISE À JOUR DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS**

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés de niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève » au MÉES s'effectue le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Cependant, la mise à jour de la liste des athlètes brevetés par Sport Canada au cours des mois de mai et juin peut nécessiter des ajustements à la liste des athlètes identifiés, ajustements qui entreraient en vigueur dès cette date et jusqu'au 31 mai suivant. Prenez note que ces

ajustements peuvent avoir des conséquences sur la composition de chacun des groupes d'athlètes identifiés de niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève ».

### ÉLIGIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION

Pour être éligible à une identification, l'athlète doit :

- être membre d'un club affilié au Québec;
- avoir une licence SFQ et SFC associées à ce club affilié au Québec;
- avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an.

### NOUVELLE PROPOSITION DE CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE NIVEAU "ESPOIR"

Pour obtenir une identification Espoir au 1<sup>er</sup> juin 2018, l'athlète doit rencontrer les critères d'engagement et de résultats suivants, selon sa catégorie d'âge ou son année de naissance et sa performance enregistrée à la saison de compétition précédente (donc en 2017-18) :

**NOTE IMPORTANTE :** Pour cette identification seulement (1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019), les athlètes auront jusqu'au 10 février 2019 pour remplir les critères en bleu. Les listes de points canadiens incluant toutes les courses en date du 10 février 2019 seront utilisées pour vérifier si les critères de résultats ont été atteints.

Année de naissance	Catégorie de compétition en 2017-18	Critères d'engagement	Critères de résultats
1999	Junior A 1 <sup>re</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 450 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un minimum de 5 événements nationaux ou de niveau plus élevé* (dont les Championnats canadiens)</li> <li>OU</li> <li>- Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec ainsi qu'à 3 événements nationaux ou de niveau plus élevé* (dont les Championnats canadiens)</li> </ul>	Un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens
2000 et 2001	Junior B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 400 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un minimum de 2 événements nationaux ou de niveau plus élevé* (dont les Championnats canadiens)</li> <li>- Participation à un minimum de 70 % des courses du circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Top 15 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec OU un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens
* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.			

2002	Juvenile 2 <sup>e</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 300 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un événement de niveau national ou plus élevé *</li> <li>- Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Top 20 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec
2003	Juvenile 1 <sup>re</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 250 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un événement de niveau national ou plus élevé *</li> <li>- Participation à un minimum de 60 % des courses du Circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Un résultat dans le top 20 de l'année de naissance en Coupe Québec
2004	Midget 2 <sup>e</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 40 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes)</li> <li>- Minimum de 3 courses sanctionnées</li> <li>- Participation au Championnat Midget NORAM ou à au moins 2 courses du circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	45 points sur la liste de points canadiens (LPC) finale
2005	Midget 1 <sup>re</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 25 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes)</li> <li>- Minimum de 3 courses sanctionnées</li> </ul>	40 points sur la liste de points canadiens (LPC) finale
2006	Mini-midget 2 <sup>e</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 16 séances de ski sur neige</li> <li>- Minimum de 3 courses sanctionnées</li> </ul>	35 points sur la liste de points canadiens (LPC) finale
* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.			

Tout athlète, pour être identifié, doit avoir 12 ans au minimum au cours de l'année de calendrier 2018 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MÉES). Les athlètes nés en 2007 ou après ne peuvent donc pas obtenir d'identification « Espoir ».

#### CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause d'une maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de l'athlète (parmi les courses de sélection) au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront pris en considération en vue d'une identification potentielle.

À titre comparatif, les anciens critères Espoir étaient les suivants :

\* Les années de naissance entre parenthèses sont celles où un athlète peut, au jugement de son entraîneur, appartenir également à la catégorie précédente, si son développement est plus tardif (cf. modèle de compétition révisé).

1. Les athlètes nés entre 1999 et 2002 (2003 chez les filles) – athlètes en compétition dans la catégorie Junior – doivent avoir rencontré les 3 critères suivants en 2017-18 :
  - Un minimum de 300 heures d'entraînement (cf. modèle de développement de l'athlète);
  - Une participation à un événement de niveau national ainsi qu'au Circuit de la Coupe Québec (participation à un minimum de 75% des courses);
  - Un résultat parmi les 20 premiers de leur année de naissance en Coupe Québec ou parmi les 5 premiers Juniors de leur catégorie (Junior A ou Junior B) au cumulatif du circuit régional (si applicable).
2. Les athlètes nés en 2003 (2004) chez les garçons et en 2003, 2004 (2005) chez les filles – athlètes en compétition dans la catégorie Juvénile – doivent avoir rencontré les 3 critères suivants en 2017-18 :
  - Un minimum de 60 séances d'entraînement (cf. modèle de développement de l'athlète);
  - La participation au Championnat Midget NORAM ou à au moins 2 courses du circuit de la Coupe Québec;
  - Un résultat parmi les 10 premiers de leur année de naissance lors d'une finale régionale des Jeux du Québec.
3. Les athlètes nés en 2004, 2005 (2006) chez les garçons et en 2005, 2006 chez les filles – athlètes en compétition dans la catégorie Midget \* – doivent avoir rencontré les 2 critères suivants en 2017-18 :
  - Un minimum de 40 séances d'entraînement (cf. modèle de développement de l'athlète);
  - La participation au Championnat Midget NORAM ou un résultat parmi les 20 premiers de leur année de naissance lors d'une course de niveau régional.

\* Tout athlète, pour être identifié, doit avoir 12 ans au minimum au cours de l'année de calendrier 2018 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MEES). C'est pourquoi les athlètes nés en 2007 ou après ne peuvent obtenir d'identification « Espoir » même s'ils peuvent être Midgets.

#### CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents à cause d'une maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de l'athlète (parmi les courses de sélection) au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront pris en considération en vue d'une possible identification.